

COMPTE RENDU
1^{ER} REUNION DE STRUCTURATION DE LA FILIERE BOIS EN SEINE AVAL (mardi 19 mai 2009)

INTRODUCTION de Philippe Sérandour.

- Présentation sommaire des participants à ce petit déjeuner, des intervenants, de son rôle et de sa prise de fonction, de l'objectif de cette matinée et du déroulé de la manifestation.

9.00 Présentation de M. Rolin sur les missions du Centre Francilien de l'Innovation (CFI) à destination des acteurs de la Filière Bois (M. Rolin est Conseiller Technologique Bois au sein du CFI).

- Actions au service des PME : projet innovant, diagnostic et soutien aux entreprises, information et mise en relation de l'entreprise, accompagnement, financement et expertise.
- Actions au service des partenaires : identification, valorisation de la recherche, soutien à l'éco-innovation, animation du réseau.
- Aides régionales à l'innovation : prestation technologique réseau (PTR) et autres aides à venir.
 - Question dans la salle au sujet de la modification de nombreuses aides régionales, et notamment sur le délai et l'information de celles-ci.
 - Réponse de Monsieur Rolin qui précise que ces nouvelles aides vont être confirmées par le Conseil Régional en Juin, et qu'il se chargera de communiquer l'information aux entreprises (ici présentes).

9.30 Présentation de M. Thomas (Dirigeant de l'entreprise de menuiserie Renoux-Bourcier).

- M. Thomas précise qu'il est actuellement en relation avec le CFI pour développer des projets de maisons bois. Dans ce cadre une étude qui bénéficie du soutien du CFI est en projet. Cette dernière concerne l'utilisation d'un outil numérique de simulation.
 - Question de Mme Billiotte (Responsable Régional Ile-de-France au sein du Centre National du Bois (CNDB)) sur son intérêt de passer au numérique :
 - Réponse de M Thomas. C'est une logique économique qui guide son choix. Tout d'abord les machines sont anciennes et ont une productivité moindre. De plus, il souffre d'un manque de main d'œuvre qualifiée.
- En 2005, l'entreprise Renoux Bourcier a été contrainte de déménager ses locaux suite à une expropriation. Ils ont fait de cette contrainte une force car ils en ont profité notamment pour trouver des locaux plus vastes et plus adaptés à leur organisation. Une étude d'implantation de l'ensemble des machines a été menée dans le cadre d'une PTR. M Thomas souligne la rapidité à laquelle les dossiers ont été instruits. Moins d'un mois pour chaque en l'occurrence.
 - Question dans la salle. « Quel bois employez-vous pour élaborer vos fenêtres ? »

→ Réponse de M Thomas. «Le moabi africain. On trouve très difficilement du bois français ».

→ Question dans la salle. « Mais que font les exploitants forestiers ? »

→ Réponse de M Thomas. Les menuisiers préfèrent importer du bois d’Afrique car ils en ont l’habitude. De plus, notre entreprise est confrontée à un vrai problème : la non livraison de bois sec.

→ Réponse de M Befort (Bois et Diversité : exploitant forestier) qui propose d’entrer directement en relation avec lui car il a la possibilité de relancer une production avec un bois adapté à son marché. M. Befort souligne de plus que son exploitation est en train de relancer toute une procédure pour retravailler le bois provenant de la région parisienne. Enfin M. Belfort, explique les contraintes de la situation actuelle, à savoir l’exportation systématique du bois à l’international.

- M. Thomas profite alors de la situation d’échange pour insister sur un point qui lui paraît essentiel. **Dans une logique d’adaptation au marché et de rentabilité économique il est vital pour les entreprises de la Filière Bois de ne pas demeurer isolées mais bien au contraire de jouer la carte de la mutualisation des compétences, notamment à travers le recours au CFI.**

9.50 Présentation de M. Villazon (Dirigeant du Bureau d’Etudes « Eco conseil habitat »).

Présentation de son entreprise et de la particularité de son parcours. M. Villazon souligne qu’il a fait appel au CFI pour l’aider dans la réalisation d’un système constructif pour maison passive. Il a réalisé les études avec le CRITT d’Epinal et a passé au crible toutes les études en laboratoire. Puis il est passé par un cabinet spécialisé dans la propriété industrielle avant de finalement lancer une étude de marché via le CFI pour cibler ses premières ventes. C’est cette étude qui a permis d’affiner le cahier des charges du produit pour l’adapter au marché visé.

→ Question de M. Rolin : « En quoi consiste l’originalité de votre produit ? »

→ Réponse de M. Villazon : Le caractère peu onéreux et très pratique de son produit.

→ Question de M. Rolin : « Quels sont vos projets ? »

→ Réponse de M. Villazon. Commercialiser ce nouveau système constructif et trouver des financements. M. Villazon mentionne que le prix d’achat de cette maison est évalué à 1500€ TTC/m² clé en main. Le 1^{er} prototype, comprend la 1^{ère} maison ayant recours à ce nouveau procédé, est finalisé. Leur catalogue est en cours de réalisation. Le délai de construction est de deux mois de création en atelier et d’un mois de pose. Il n’est pas nécessaire d’avoir recours à une main d’œuvre qualifiée car la pose est simple. D’ailleurs par soucis de simplicité les pièces sont numérotées. De plus M. Villazon précise que la construction en étages est tout à fait possible (jusqu’à R+2 à terme).

→ Question dans la salle. « Sous quelle(s) forme(s) souhaitez-vous commercialiser ce nouveau procédé constructif ? »

→ Réponse de M. Villazon. Sous toutes les formes envisageables. Du contrat de licence au recours à la distribution et au versement de royalties.

→ Question dans la salle. « Où fabriquez-vous les composants constituant votre procédé constructif ? »

→ Réponse de M. Villazon. A Trappes (78). Nous n’avons pas la capacité organisationnelle de faire face à la demande. Nous pouvons répondre à 3 à 4 demandes par semaine en exigence « maison passive » et environ une centaine par mois sous forme de « maisons bois ».

→ Question de M. Peloy, architecte au sein de l'Agence « Les architectes du Bois ». « Quelle est la faisabilité immédiate de votre produit, en imaginant que je vous fasse d'ores et déjà une demande de construction. » Il précise qu'il était à la recherche d'un produit fiable, bon marché et efficace en terme de performance thermique, éléments que ce produit semble réunir.

→ Réponse de M. Villazon. Celui-ci explique que la construction serait tout à fait faisable mais qu'il ne s'agit pas là de son ambition première. Il voudrait en effet, industrialiser son produit (qu'il a d'ailleurs breveté) et le rendre productible à une plus grande échelle. M. Thomas précise qu'il s'est rapproché de M. Villazon pour réaliser la pose de ses 1ers chantiers et ceci afin de démontrer la faisabilité du procédé et de convaincre ainsi les investisseurs.

→ Question de M Dumas (architecte). « Avez-vous réfléchi à tous les détails ? Je pense notamment aux raccords de toiture ? »

→ Réponse de M. Villazon. Oui car nous disposons d'un plan de fabrication très précis où est fait état du calcul de chaque pièce.

10.15 Brainstorming / débat autour des problématiques, pistes d'action et priorisation de ces dernières pour renforcer l'organisation de la Filière Bois Seine Aval.

- Intervention de M Lefranc (www.francilbois.fr), Responsable Francilbois. Il souligne que 3 thèmes font l'objet de réflexions et actions spécifiques : la rénovation ; le collectif bois ; la performance énergétique. Pour ce faire Francilbois aide à la mutualisation des compétences des différents acteurs de la filière et mobilise ressources humaines et forestières. M. Lefranc met l'accent également sur le très important potentiel de l'espace forestier francilien tant en qualité qu'en quantité (300 000 ha). Cependant il constate également que le bois est largement importé sur notre secteur car il ne satisfait pas les exigences des professionnels. M. Lefranc souligne l'importance d'un BMT (Bois Modifié Thermiquement) pour éviter les problèmes de qualité du bois.
- Intervention de Mme Billiotte (www.cndb.org), Responsable Régionale du Comité Nationale du Développement du Bois (CNDB)). Mme Billiotte remarque que si l'on parle beaucoup des constructions bois neuves le marché de la rénovation et les extensions de bâtiments existants représentent un marché tout à fait significatif. Mme Billiotte présente les missions du CNDB et rappelle que l'organisation professionnelle qu'elle représente doit avant tout axer ses efforts sur la valorisation du bois de construction. L'objectif prioritaire étant la promotion de la construction bois. Le CNDB va travailler pour mettre en place des outils techniques destinés à favoriser l'essor de la construction bois en habitat collectif car pour l'instant il faut reconnaître que ce style de construction se retrouve essentiellement en maison individuelle et habitat groupé. Une expérience pilote avec un « système bois massif » a été développé à Gentilly en habitat tout bois collectif R+3. Mme Billiotte rappelle que le potentiel de la construction bois est très important et le marché en plein essor. De plus, l'une des grandes forces du bois se retrouve dans la multiplicité des systèmes constructifs que son travail permet. Le CNDB est en veille permanente et est particulièrement en attente de retour d'expériences pour valoriser les performances techniques des réalisations. L'un des principaux axes de travail du CNDB réside également dans la dimension formation que requièrent les différents métiers de la Filière Bois.

→ Question de M. Peloy du Cabinet d'architecture « Les architectes du bois ». « Je n'ai jamais fait appel à un menuisier francilien car ils ne répondent pas aux appels d'offre ou quand ils le font ils sont hors sujet. Comment l'expliquez-vous ? »

→ Réponse de M. Lefranc. Il faut effectivement en parler et démarrer un vrai programme de réflexion/action pour pallier à cette problématique. Madame Billiotte reprend la parole pour signifier la présence sur leur site d'un listing des entreprises présentes sur le territoire national et dans la capacité de pouvoir faire du petit collectif (environ 70 entreprises y sont référencées). De même il existe un listing des ingénieurs bois et il est très important de les intégrer en amont du projet.

Complément de M Villazon : les menuisiers ne répondent pas forcément aux appels d'offre ou ne sont pas pertinents dans leurs réponses car ils demeurent trop isolés. Il est vital de constituer un groupement allant des établissements proposant des formations aux différents métiers du bois jusqu'aux élus en passant bien sûr par les organismes professionnels, architectes, BET, menuisiers, charpentiers, exploitants forestiers etc.

Complément de M. Sérandour (AUDAS). Cette 1^{ère} réunion est un 1^{er} pas dans ce sens. Il reste à constituer un groupement resserré (Atelier Technique) qui mènera une réflexion de fond à la fois sur les problématiques spécifiques au marché du bois, sur les forces et faiblesses du territoire de l'OIN, sur les différentes pistes d'action et enfin sur celles qui devront être privilégiées et qui permettront à la fois un développement endogène et exogène du territoire Seine Aval et par voie de conséquence créeront des emplois. Philippe Sérandour se propose de travailler à la création de ce groupement, de fixer un 1^{er} rendez-vous de coordination et de réflexion ce qui ne doit nullement empêcher de renouveler sur le fond et la forme la manifestation « Echange de cartes de visite » de ce jour. Au contraire, M Sérandour prévoit un nouveau « petit déjeuner » avant la fin de l'année en élargissant les participants aux maîtrises d'ouvrage (collectivités, bailleurs sociaux, promoteurs privés) et avec des interventions pragmatiques et concrètes, lesquelles restent à définir. Cette prochaine manifestation se déroulera, à priori, à l'Agence Eco Construction située à Chanteloup-les-Vignes.

→ Question de M Peloy du Cabinet d'architecture « Les architectes du bois ». Avez-vous également identifié une liste de maîtrises d'ouvrage, en particulier bailleurs sociaux ayant développé des programmes de constructions bois ?

→ Réponse du CNDB. Pas encore mais effectivement en projet. Francilbois en profite pour remarquer que les bailleurs sociaux ont des sensibilités très diverses sur le sujet.

→ Question de Philippe Sérandour à M. Lefranc. Selon une étude qui date un peu puisqu'elle a été réalisée en 2001 un décret conduisant les maîtrises d'ouvrages à choisir et afficher publiquement le niveau d'intégration du bois dans les bâtiments qu'ils construisent devait être publié. Qu'en est-il exactement ?

→ Réponse de M Lefranc. Effectivement ce décret a mis 10 ans à sortir...pour imposer au final un minimum de 2 dcm³ par m² de SHON en bois dans les constructions, ce qui est ridiculement bas.

Complément de Mme Biliotte. Ce minimum réglementaire est une façon d'enclencher la démarche car les maîtrises d'ouvrage ont tout à fait et heureusement la possibilité de dépasser cette exigence. Il existe différents seuils répartis en classe. Ces seuils sont mentionnés sur le site du CNDB.

CONCLUSION de Philippe Sérandour.

Remerciements des participants et intervenants. Engagement sur la création d'un groupe projet destiné à constituer le noyau dur du développement de la Filière Bois sur la Seine Aval. De même information sur la disponibilité prochaine du compte rendu de la manifestation sur le site www.ecoconstruction-seineaval.com (M Sérandour en profite pour rappeler la vocation de plateforme collaborative du site et l'évolution programmée de son arborescence et de son contenu de façon régulière). Le listing avec les coordonnées des participants du jour sera communiqué par mail prochainement. Enfin, présentation du Guide « Construire et Rénover durable en Seine Aval » et invitation à en prendre et à communiquer sur sa disponibilité. Invitation à conclure cette première séance en continuant à discuter autour des tables et surtout à échanger les cartes de visite !

AUDAS
Agence d'Urbanisme et de
Développement Economique de la Seine Aval
Philippe SERANDOUR
Animateur Filière Eco Construction Seine Aval
Opération d'Intérêt National (OIN)
Tél : 01 30 04 04 65 Fax : 01 30 22 1414
GSM : 06 71 15 24 42 Mail : p.serandour@audas.fr
www.ecoconstruction-seineaval.com



La réalisation de cet événement est cofinancée
par l'Union Européenne
L'Europe s'engage en Ile-de-France avec le
Fonds européen de développement régional